



COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Pierre AUBRIL

DÉLIBÉRATION

CS 2021/38 Finances locales – Décisions budgétaires – Priorité 1 – Connaître, Gérer et préserver les ressources -Mettre en œuvre les Documents d'Objectifs (DOCOB) NATURA

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 23 mars 2021 (en présentiel) à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais), sous la présidence de Jean MORIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 17 mars 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Claudie LAUNOY, Pascal MARIE (*pouvoir de Hubert LEFEVRE*),

Pour les conseillers départementaux

Gabriel DAUBE (*pouvoir de Christèle Castelein*), Patricia GADY-DUQUESNE, Nicole GODARD, Maryse LE GOFF, Françoise

LEROSSIGNOL, Jean MORIN, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie GIGAN (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin – *pouvoir de Jean-Claude COLOMBEL*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HEROUT (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Yves HUET (Gonfreville – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Jean-Marc JOLY*), Aurélien MARION (Apperville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Jean-Michel GREEN*), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Caroline AMIEL, Jean-Manuel COUSIN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Hubert LEFEVRE, Florence MAZIER, Robert RETOUT, Nathalie THIERRY, Didier VERGY

Pour les conseils départementaux

Christèle CASTELEIN, Jacques COQUELIN, Marc LEFEVRE

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Stéphanie MAUBE (Lessay), Olivier MADELAINE (Grandcamp-Maisy), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Valérie TORTEL (Gorges), Céline VAQUEZ (Le Désert),



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les membres associés

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mathieu **LEBLOND** (Trésorerie de Saint-Lô - Représentant de l'administration fiscale), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - en visioconférence)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL de Normandie), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche), Emmanuel **FAUCHET** (CAUE de la Manche), Françoise **PLOUVIEZ-DIAZ** (Sous-Préfecture de Coutances), Eric **DUJARDIN** (Conseil départemental de la Manche), Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Audrey **LECOEUR** (en visioconférence), Agnès **ORANGE**, Vanessa **LEPASQUIER**, Gaïd **LEPINEAU**, Joëlle **RIMBERT**, Guillaume **HEDOUIN** (en visioconférence), Jean-Baptiste **WETTON**, Laurent **ALBORINO**, Denis **LETAN**

Nombre de votants : 33 membres en présentiel + 7 pouvoirs

Soit un quorum de 40 membres sur 58

CS 2021/38 Finances locales – Décisions budgétaires – Priorité 1 – Connaître, Gérer et préserver les ressources - Mettre en œuvre les Documents d'Objectifs (DOCOB) NATURA

Codes budgétaires PAP :

P3104_DOCOB_MARAIS_ACTION

P3105_DOCOB_LESSAY_ACTION

P3106_DOCOB_MEAUFFE_ACTION

Au titre des Directives « Habitats » et « Oiseaux », le Parc assure l'animation et la mise en œuvre des documents d'objectifs (Docob) :

- des Marais du Cotentin et du Bessin - baie des Veys,
- des Landes de Lessay - Havre de St-Germain sur Ay,
- des fours à chaux de La Meauffe, Cavigny et Airel.

Cela se traduit notamment par l'animation des mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC), des contrats Natura 2000 et une partie des suivis naturalistes.

En 2021, la révision du Document d'Objectifs des Marais du Cotentin et du Bessin - baie des Veys devrait s'achever.

La période de transition du FEADER nous amène à déposer une demande globale pour 2021 et 2022 incluant l'animation pour l'ensemble des sites dont il a la charge, le suivi naturaliste (1/2 ETP) ainsi que les actions liées (animation déléguée pour les Landes de Lessay, comptage des chauves-souris à La Meauffe, suivis ornithologiques, cartographie de la végétation, étude de la faune aquatique de la Tourbière de Baupte) pour un montant global de 378 487,65 € sur des crédits du Ministère de la Transition Ecologique (MTE) et européens (FEADER) :

- 154 114,65 € finançant l'ingénierie et les frais de fonctionnement sur deux ans,
- 224 373,00 € finançant les actions décrites ci-dessous sur deux ans.

Une deuxième demande porte sur la révision des Documents d'Objectifs (0,18 ETP et reproduction du Document d'Objectifs) pour un montant global de 14 992,19 € sur des crédits du Ministère de la Transition Ecologique (MTE) et européens (FEADER) :

- 10 757,39€ d'ingénierie et de frais de fonctionnement,
- 4 234,80 € de frais d'impression du DOCOB.

L'ensemble de ces crédits sont inscrits dans le budget général du Parc pour le fonctionnement et dans différents chapitres du programme d'action.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20210323-DELIB_CS2021_38-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

1- ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS MARAIS DU COTENTIN - BAIE DES VEYS

Codes budgétaires PAP : P3104_DOCOB_MARAIS_ACTION

Dépenses		Recettes	
6237	4 235,00 €	74718 DREAL	1 567,00 €
		7477 FEADER	2 668,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			4 235,00 €

L'animation du DOCOB est portée par le Parc avec un poste dédié de chargé de mission financé sur des crédits spécifiques inscrits au budget Général.

A l'issue de la révision du Document d'Objectifs, une impression et une diffusion des documents est prévue.

2- ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DES LANDES DE LESSAY – HAVRE DE SAINT GERMAIN SUR AY

Codes budgétaires PAP : P3105_DOCOB_LESSAY_ACTION

Dépenses		Recettes	
6228	32 710,00 €	74718 DREAL	12 103,00 €
		7477 FEADER	20 607,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			32 710,00 €

Une assistance technique pour l'animation du site des Landes de Lessay est recherchée pour 2021 et 2022 (période de transition FEADER). Une consultation a été organisée en fin d'année. Il vous est proposé de retenir le CPIE du Cotentin pour un montant de 65 620 € (dont 32 710 € pour l'année 2021).

L'animation du DOCOB de Lessay est financée sur des crédits du Ministère de la Transition Ecologique (MTE) et européens (FEADER).

3- ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DES FOURS A CHAUX DE LA MEAUFFE, CAVIGNY ET AIREL

Codes budgétaires PAP : P3106_DOCOB_MEAUFFE_ACTION

ou P3107_CHIRO

Suivi chauves-souris des fours à chaux

Dépenses		Recettes	
617	317,00 €	74718 DREAL	117,00 €
		7477 FEADER	200,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			317,00 €

Afin de fiabiliser les recensements sur ce site d'importance régionale pour les chauves-souris, il est proposé de rechercher l'accompagnement d'un expert.

Cette action est financée sur des crédits du Ministère de la Transition Ecologique (MTE) et européens (FEADER).



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur ce dossier
- **AUTORISE** le Président à signer les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 15 avril 2021
Jean MORIN
Président du Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr